

**TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE**Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN**CONSEIL SYNDICAL****REUNION DU 10 JUILLET 2020****Date d'envoi de la convocation : 3 juillet 2020**

L'An deux mille vingt et le 10 du mois de juillet (10.07.2020) à 9 heures 00 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 3 juillet 2020, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans), sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

**PRESENTS :**

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire) en visioconférence, Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. PRADINES Patrick (Délégué suppléant de M. GARRIGUES Francis), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

**REPRÉSENTÉS :**

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)  
Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président)  
M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire)  
M. MARTY Patrick (3<sup>ème</sup> Vice-Président), a donné pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée Titulaire)

**EXCUSÉS :**

M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire)  
Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire)  
Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme FERRERO Monique



**DELIBERATION N°07/2020-03**  
**APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SYNDICAT MIXTE**  
**TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

Vu l'article L.5211 du le Code général des collectivités territoriales,

-----

Le rapport d'activités annuel établit un bilan des actions engagées dans le champ des différentes compétences du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale pour les syndicats mixtes, détaillée par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI dans les conditions définies par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce rapport fait l'objet d'une prise de décision par le Conseil syndical, après présentation par le Président.

Ce rapport comprend les informations relatives aux membres, à l'administration, aux moyens du Syndicat et à la mise en œuvre des programmes d'aménagement numérique.

Le rapport d'activité 2019 est joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2019 tel qu'il est proposé en annexe.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE des membres présents et représentés**

Certifié exécutoire par le  
Président compte-tenu de  
l'envoi en préfecture le **10 JUIL. 2020**

et de la publication le **10 JUIL. 2020**

Fait à Montauban, le 10 juillet 2020

Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

**Syndicat Mixte**  
**Tarn-et-Garonne Numérique**  
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN cedex  
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z

